

Un-e assesseur-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 92 rentrés: 87; blancs: 4 nuls: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Jean-François Etter*, à Sugiez, par 69 voix. Il y a 14 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 77; blancs: 3 nuls: 4; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Guido Egger-Jungo*, à Guschelmuth, par 67 voix. Il y a 3 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 76; blancs: 3 nuls: 6; valables: 67; majorité absolue: 34.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Jacqueline Haefliger*, à Guschelmuth, par 58 voix. Il y a 9 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 77; blancs: 7 nuls: 1; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Els De Kock*, à Morat, par 56 voix. Il y a 13 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 75; blancs: 7 nuls: 0; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Brigitte Laubscher*, à Greng, par 60 voix. Il y a 8 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 75; blancs: 6 nuls: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Olivier Simonet*, à Villarepos, par 47 voix. Il y a 21 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 75; blancs: 9 nuls: 3; valables: 63; majorité absolue: 32.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Anna-Katharina Walser-Beglinger*, à Jeuss, par 56 voix. Il y a 7 voix éparses.

Rapport N°35 sur le postulat N° 306.05 René Thomet

(passage à cinq semaines de vacances et/ou diminution de l'horaire hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'une harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins)¹

Thomet René (*PS/SP, SC*). Je vais veiller à ne pas dépasser le temps imparti, c'est en général le dernier jour de la session que vous sévissez, M. le Président, je n'ai pas oublié que je suis à ce jour le seul député à qui on a cloué le bec parce qu'il avait dépassé les cinq minutes fatidiques. J'en garde un profond sentiment d'injustice et d'inégalité. Cela étant dit, le rapport N° 35 du Conseil d'Etat concernant le passage à cinq semaines de vacances et/ou diminution de l'heure hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'une harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins, nous donne un peu d'espoir, mais laisse beaucoup de questions. Si la comparaison intercantonale nous indique que nous sommes en dessous de la moyenne suisse, elle nous indique aussi qu'aucun autre canton n'est plus restrictif que nous et que la comparaison avec les cantons voisins nous laisse derrière les cantons de Berne, de Neuchâtel et du canton de Vaud, directement limitrophes.

Concernant les HES, le rapport ne nous apprend rien. Cependant, il eut été intéressant de connaître la position du Conseil d'Etat pour Fribourg et la position des autres cantons dans le cadre de la négociation des conditions cadres découlant de la convention intercantonale de la HES-SO. Pas d'information non plus en ce qui concerne l'évolution des absences maladie de courte et de longue durée. Cet élément, qui on le sait, a un lien étroit avec la pénibilité tant physique que psychique. Cette donnée aurait certainement apporté des arguments en faveur de professions, pour lesquelles l'annualisation du temps de travail n'a pas beaucoup de sens, je pense aux professions soignantes et à toutes celles qui assurent un service, soit 24 heures sur 24 ou 365 jours par an.

Nous avons une administration performante et un degré de motivation générale élevé, n'en déplaise aux fonctionnariophobes, des études récentes le relèvent. Nous avons un personnel qui a largement contribué au redressement des finances publiques par les mesures d'économies qui l'ont touché. Les nouveaux collaborateurs étaient engagés deux classes en dessous de la classe de fonction, système de l'époque, après avoir contribué, les employés ont aussi le droit de participer au bénéfice. La motivation et l'engagement passent aussi par des possibilités supplémentaires de se resourcer, de se reposer et de se détendre. Renforcer la motivation et l'engagement, c'est renforcer le service public. On fait aussi référence à l'engagement bénévole pour des tâches sociales. On relève la richesse de l'aspect associatif dans le domaine de la culture et du sport. Il convient aussi de disposer d'un minimum de temps à consacrer pour participer à la vie associative de nos régions. Le Conseil d'Etat propose la politique des petits pas, il ne faudrait pas que cette politique d'une

¹ Message pp. 1787 à 1813.

part, ne fasse que contribuer à nous maintenir en queue de peloton et, d'autre part, qu'elle ne constitue pas une stratégie qui vise à temporiser jusqu'au moment où on aura l'occasion de dire nous n'avons plus les moyens de nos ambitions. Le Conseil d'Etat manie la carotte, mais brandit aussi le bâton. Il nous dit d'ailleurs dans les perspectives envisagées, en cas de mise en cause de la qualité et de la quantité des prestations liées à une pénurie de personnel ou pour d'autres circonstances analogues, adaptation du rythme, de la mise en œuvre, de l'augmentation des vacances. Enfin, si la flexibilité peut apporter une amélioration pour une catégorie de collaborateurs, elle n'est pas applicable pour tout le monde, comme je l'ai dit tout à l'heure.

C'est avec ces considérations que je prends acte du rapport du Conseil d'Etat.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). Le rapport N°35 concernant le passage à cinq semaines de vacances ou la diminution de l'horaire hebdomadaire dans le cadre d'une harmonisation avec les cantons voisins est déjà connu par tous depuis la publication dans les médias. Que faut-il en dire de plus, sinon que le groupe PDC salue favorablement ces propositions. Elles correspondent à notre politique de proximité, au développement individuel et au bien collectif. Cependant, j'ouvre une parenthèse pour dire que notre groupe a quelques difficultés de voir un rassemblement au pied de l'Hôtel cantonal comme le 14 novembre au matin. Je rappelle que nous avons toujours été sensibles aux revendications du personnel et avons toujours privilégié un dialogue constructif, fin de la parenthèse. Ce rapport circonstancié et élaboré sur la base d'analyses comparatives nous permet de cerner les principes qui ont guidé le Conseil d'Etat sur certaines propositions avant-gardistes telles que cinq semaines de vacances pour tous. Nous avons pris note que chaque catégorie d'activité a été évaluée et que ces mesures s'adapteront à leur convenance. Cependant, l'aspect financier n'est pas négligeable, puisque le coût de la cinquième semaine de vacances s'élèvera à 14,5 millions de francs à charge de l'Etat et 5 millions à charge des communes; ce montant de 19,5 millions devra donc être trouvé en appliquant des mesures compensatoires.

Ces propositions permettent de constater que le canton de Fribourg se situe dans la moyenne générale des administrations publiques. Cette comparaison devrait être bien perçue par les collaboratrices et collaborateurs si nous soulevons le fait que le canton est encore à la traîne dans le wagon fédéral en matière d'attractivité fiscale. Par conséquent, les propositions du Conseil d'Etat sont positives pour l'ensemble du personnel de l'Etat. Ce sera aussi une source de motivation et d'engagement nécessaires à tout être humain pour son bon fonctionnement. Enfin, le Conseil d'Etat propose de concrétiser ses intentions progressivement. Nous le soutenons dans ce sens et l'encourageons à reconnaître les mérites de son personnel. Il définira lui-même l'application dans le temps en adaptant la solution des délais. En prenant acte de ce rapport, nous constatons qu'il ne sera pas aisé d'en appliquer les principes. Cependant nous avons confiance et souhaitons que les partenaires sauront trouver la formule acceptable pour tous.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Le rapport N° 35 a le mérite de présenter une entrée en matière du Conseil d'Etat sur le projet des temps des vacances du personnel de l'Etat de Fribourg et/ou de réduire l'horaire hebdomadaire de travail. Mais c'est là son seul mérite, car en effet les informations données dans le rapport par le SPO sont erronées ou pour le moins litigieuses, notamment lorsque celles-ci abordent une comparaison avec quelques PME du canton. Sur ce point particulier, la lecture du rapport est édifiante pour justifier que les conditions actuelles du personnel de l'Etat ne sont pas si mauvaises, le SPO tente une pénible comparaison avec notamment deux entreprises privées de nettoyage et un secteur peu représentatif pour le personnel de l'Etat, celui des shop de station-service. Les autres points de comparaison tentent plutôt à fonder la revendication de la FEDE, soit l'organisation qui représente le personnel de l'Etat. Cette étude est-elle orientée ? Eh bien, la question se pose. Car pour ne citer qu'un seul exemple, la comparaison avec un secteur très représentatif comme celui du gros-œuvre dans la construction n'est pas faite. Ceci alors que cette branche regroupe des travailleurs par centaine dans notre canton, des travailleurs dont les conditions contractuelles correspondent aux demandes de la FEDE. Cela explique pourquoi la FEDE refuse les conclusions de l'étude et non du rapport et considère qu'elles ne peuvent pas servir de base pour la négociation à venir avec l'Etat. De deux choses l'une, soit ces comparaisons sont définitivement écartées de l'analyse faite, soit le SPO doit se mettre à nouveau à la tâche en effectuant cette fois-ci un travail sérieux et non orienté qui met en avant des comparaisons légitimes et représentatives.

Haenni Charly (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport N° 35 et à l'instar d'autres collègues, nous avons également, pour utiliser un terme de saison, été quelque peu «refroidis» par la manifestation non autorisée de hier matin. Ce rapport est très fouillé et les nombreux tableaux chiffrés nous permettent de situer le canton de Fribourg et de constater qu'en qualité d'employeur nous n'avons pas à souffrir de la comparaison intercantonale, n'en déplaise à M. le Député Ganioz. Défenseur des valeurs libérales et sociales, notre groupe partage l'avis du Conseil d'Etat sur sa volonté d'entrer en matière sur une augmentation de la durée des vacances du personnel. En l'occurrence le fait de le faire progressivement, en usant de la politique des petits pas que l'on pratique aisément dans ce canton, et dont ce propos est imagé par la caricature du jour, nous sied. Nous souhaitons également que tous les secteurs d'activité ne soient pas traités de la même manière quant à la compensation de l'augmentation des vacances. S'il est patent qu'une infirmière absente doit être remplacée, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de tâches administratives ou de travail en équipe. En manquant davantage sur la base de missions ou sur la base d'objectifs, ce qui rend d'ailleurs l'activité plus intéressante, toutes les places liées à l'introduction de la cinquième semaine de vacances ne devront pas être repourvues. Cette amélioration des conditions sociales ne doit pas être à nos yeux un blanc-seing pour la création systématique de nouveaux postes de travail.

Nous souhaitons également que l'augmentation du congé paternité à cinq jours, demandé par voie de motion par notre groupe, soit intégrée dans les prochaines négociations. Concernant l'annualisation des horaires de travail, nous invitons le Conseil d'Etat à tendre vers un tel système, ce qui permettrait d'introduire de la flexibilité et *de facto* augmente l'attractivité de l'Etat-employeur.

C'est avec ces considérations que nous prenons acte de ce rapport.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui, en finalité, conduit à l'introduction d'une cinquième semaine de vacances pour le personnel de l'Etat. Ce résultat permettra à notre canton d'offrir des conditions de durée du travail égales aux grandes entreprises suisses sises à Fribourg, et ceci dans un délai assez bref, je l'espère. Dans ce contexte, l'Etat-employeur bénéficiera d'un atout supplémentaire pour garder ses employés bien formés et pour intéresser les personnes sortant des études à venir travailler dans notre canton. En revanche, j'ai une question qui concerne les employés de l'Etat âgés de plus de 50 ans qui ne bénéficieraient pas d'une semaine supplémentaire. En son temps, la décision avait été prise d'octroyer une semaine supplémentaire aux quinquagénaires, afin de leur permettre d'avoir plus de temps de récupération et pour qu'ils gardent une meilleure santé. Avec l'augmentation du stress dans le travail, je ne sais pas s'il ne serait pas plus judicieux d'accorder également une semaine supplémentaire à cette catégorie d'âge, pour notamment des raisons de santé du personnel que je viens d'évoquer. Cela aura également une incidence économique en entraînant moins de frais dans le secteur médical et social pour ces personnes. Dans les perspectives envisagées, il y a l'examen d'une compensation éventuelle du coût avec les mécanismes d'adaptation des échelles de traitements au renchérissement et à l'évaluation des salaires réels. Dans ce contexte, y aura-t-il une deuxième échelle de traitements pour les gens de plus de 50 ans ou perdront-ils une partie de leur salaire sans avoir obtenu de jours supplémentaires de vacances? Merci de votre réponse, M. le Commissaire.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). C'est avec un grand intérêt que le groupe UDC a pris connaissance du rapport N° 35 relatif au postulat de notre collègue Thomet. Nous tenons d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour la qualité de ce rapport, lequel nous semble exhaustif et qui donne une source d'informations riches d'enseignement. Le groupe UDC est également sensible au fait qu'il faille offrir de bonnes conditions de travail aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'Etat de Fribourg. Ce rapport démontre que ces conditions sont bonnes. Le meilleur indicateur à ce sujet étant évidemment l'afflux de postulations qui arrivent sur le bureau du Service du personnel.

Par rapport aux semaines de vacances ou à la durée hebdomadaire des heures de travail, il est vrai que les grandes entreprises, qu'il s'agisse des grandes banques ou des grandes entreprises de distribution, paraissent plus compétitives. Toutefois, la plupart des Fribour-

geois travaillent dans des PME et à ce niveau-là les conditions offertes par l'Etat sont en général meilleures. Il faut ajouter à cela, la sécurité de l'emploi, élément non négligeable qui n'existe ni dans les grandes entreprises, ni évidemment dans les PME. Les coûts engendrés par les propositions de la FEDE sont exorbitants pour les contribuables, qui eux, en majorité, ne bénéficient pas de telles conditions. Je rappelle les trois chiffres clé: 145 équivalents plein-temps, un coût de 14,6 millions pour le canton et de 5 millions pour les communes.

Pour le groupe UDC ces coûts sont trop élevés pour être supportés par les contribuables. Il faudrait alors envisager une réduction réelle des salaires du personnel pour compenser les effets d'une cinquième semaine de vacances et l'introduction de la semaine de 40 heures. Voilà quelles seraient les conséquences des revendications de la FEDE.

C'est pourquoi, le groupe UDC rejette l'idée d'une augmentation de jours de congé si cela n'est pas intégralement compensé par une adaptation des échelles de traitements au renchérissement et à l'évolution des salaires réels. Néanmoins, le groupe UDC est favorable à une flexibilisation du temps de travail, telle que proposée par le Conseil d'Etat. C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC prend acte de ce rapport.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Artikel 329a Absatz 1 des Obligationenrechts schreibt vor, dass alle Arbeitnehmenden einen gesetzlichen Anspruch auf wenigstens 4 Wochen bezahlte Ferien, und die Arbeitnehmenden bis zum vollendeten 20. Altersjahr auf wenigstens 5 Wochen Ferien haben. Die letzte Anpassung des OR betreffend der Ferienansprüche liegt 24 Jahre zurück!

Heute sieht die Realität für viele Erwerbstätige bereits anders aus. Gemäss Bundesamt für Statistik hatten Arbeitnehmende (bei einem Vollzeitpensum) im Jahr 2006 durchschnittlich 5 Wochen Ferien. Dieser Durchschnittswert ist allerdings wenig aussagekräftig, denn die Anzahl Ferien variiert stark nach Branche und nach Altersklassen.

Im vorliegenden Bericht des Staatsrates zum Postulat Thomet wird z.B. darauf hingewiesen, dass die grossen privatwirtschaftlichen Unternehmen mit Sitz oder Niederlassung im Kanton Freiburg ihrem Personal punkto Arbeitsdauer vorteilhaftere Bedingungen bieten als der Kanton. Was die KMU betrifft, sind die Bedingungen in Bezug auf die Arbeitsdauer gleich oder sogar etwas besser.

Da muss unweigerlich die Frage nach der Konkurrenzfähigkeit gestellt werden, um so mehr, als auch der Kanton Bern ab nächstem Jahr seinem Personal mehr Ferien gewähren wird.

Rein diese statistischen Überlegungen sprechen für eine Erhöhung der Feriendauer für das Freiburger Staatspersonal. Aber es gibt noch andere Gründe – sie sind zum Teil schon von Kollegen erwähnt worden:

In den vergangenen zwei Jahrzehnten hat sich die Arbeitswelt verändert. Durch den technologischen Wandel wurde die Arbeit immer mehr verdichtet und das Arbeitstempo stieg. Die Grenzen der Belastbarkeit sind für viele Arbeitnehmende erreicht. Der zuneh-

mende Druck am Arbeitsplatz wird zu einem bedeutsamen Gesundheitsrisiko. Rund ein Viertel der Arbeitnehmenden fühlt sich oft oder sehr oft gestresst. Die zunehmende Belastung hat Fehlzeiten und Krankheitsabwesenheiten und damit auch Produktionsausfälle zur Folge. Das Seco schätzt die direkten Kosten von Stress am Arbeitsplatz auf über 4 Milliarden Franken. Was das heruntergebrochen auf den Kanton Freiburg bedeutet, kann ich nicht sagen. Ich weiss nicht, ob man das schon einmal untersucht hat.

Das Bedürfnis der Arbeitnehmenden nach mehr Ferien, Freizeit und Erholungszeit ist gross.

Une augmentation du nombre de jours de vacances offre une meilleure adéquation entre l'emploi et la famille. Les enfants en âge de scolarité ont 12 semaines de vacances par année. Partant de l'idée qu'une famille passe trois semaines de vacances ensemble, la question de la garde des enfants durant les 9 semaines de vacances scolaires reste posée. L'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire aux parents est sans doute un support important.

Das Mitte-Links-Bündnis dankt deshalb dem Staatsrat, dass er ein offenes Ohr für die Anliegen seines Personals hat und unterstützt seinen Vorschlag für die schrittweise Einführung von zusätzlichen Ferientagen für das Verwaltungspersonal – wenn möglich ab Ende 2008 – und die Einführung von kompensatorischen Massnahmen zur Gewährleistung der Gleichbehandlung zwischen Verwaltungspersonal und Lehrpersonal. Die Arbeitnehmenden ab dem 50. bis 59, bzw. ab dem 60. Altersjahr sollten allerdings auch von einer Erhöhung profitieren können, obwohl sie bereits heute Anrecht auf eine 5. bzw. 6. Ferienwoche haben.

Nicht einverstanden sind wir damit, die Staatsmitarbeiterinnen und -mitarbeiter für die entstehenden Kosten zur Kasse zu bitten über Mechanismen zur Anpassung der Gehaltsskalen an die Teuerung und die Reallohnentwicklung. Der erwartete Effekt einer zusätzlichen Ferienwoche, nämlich die Attraktivität als Arbeitgeber zu erhöhen, würde so gleich wieder zunichte gemacht.

Le groupe de l'Alliance centre gauche est dès lors reconnaissant au Conseil d'Etat d'avoir examiné avec bienveillance ce postulat. En revanche, notre groupe ne peut accepter que les coûts résultant d'une adaptation de la réglementation sur les vacances soit reportée, même partiellement sur le personnel.

Les effets positifs d'une amélioration des vacances seraient par ce moyen anéantis. L'on peut reprendre d'une main ce que l'on donnerait de l'autre!

Auch die vorgeschlagenen Arbeitszeitflexibilisierung können wir nicht unterstützen, ohne die Details heute zu kennen.

Lässer Claude, Directeur des finances. En introduction à mon intervention, j'aimerais d'abord relever deux choses. Tout d'abord plusieurs personnes ont fait allusion aux comparaisons qui ont été faites dans ce rapport. J'aimerais d'abord contester le point de vue de M. Ganiot qui dit que le rapport a été manipulé pour arriver à des résultats. J'en veux pour preuve qu'on a fait des comparaisons, notamment avec les grandes régions fédérales. Or, si on avait voulu manipuler, on ne les aurait pas prises. Mais pour être complet, et le

Président de la FEDE s'est déjà exprimé sur les ondes, sauf erreur, de Radio-Fribourg, la FEDE conteste les comparaisons que nous avons faites en disant qu'on aurait peut-être dû prendre d'autres sociétés beaucoup plus vastes dans leur application, M. Ganiot l'a aussi dit, mais c'est vrai que quand on me dit qu'il faut prendre en comparaison la société de la construction, et on sait qu'aujourd'hui la convention est rompue, cela me paraît un peu particulier, mais à mon avis ce n'est pas le vrai débat.

On a fait des comparaisons et on a essayé de voir un peu les tendances, mais on ne dit pas : «voyez ici il y a 0, tant de plus ou de moins», ce sont plus des tendances générales. Encore une fois, je tiens à insister sur le fait que la FEDE n'est pas forcément satisfaite des comparaisons qui sont faites. En revanche, contrairement à ce que M. Ganiot dit, si la FEDE n'est pas satisfaite de ces comparaisons, elle est d'accord avec la ligne générale des conclusions que le Conseil d'Etat en tire, avec des bémols toutefois, on est bien d'accord.

La FEDE est satisfaite que le Conseil d'Etat entre en matière, ensuite dans l'application évidemment cela fera encore l'objet de discussions.

Un deuxième élément qui me paraît important et qui fausse un petit peu le débat, et je le mets aussi en lien avec la manifestation de l'autre jour, c'est qu'évidemment on se trouve face à deux catégories de personnel: le personnel de l'Etat et le personnel des institutions spécialisées que l'Etat cofinance en bonne partie.

Pour ce qui nous concerne, notre interlocuteur, c'est le personnel de l'Etat et non pas un personnel qui a un autre employeur. Et à ma connaissance, il faut le dire, la manifestation qui a été organisée, ne l'a pas été par la FEDE. En tout cas d'après ce que j'ai pu observer, c'est que parmi les personnes présentes, ce n'était pas forcément des gens de la FEDE qui étaient à l'origine de cette manifestation. On a avec la FEDE, il faut le dire, de bons contacts. Ces contacts sont assez durs, chacun défendant son point de vue, mais ces contacts sont corrects, et on discute d'abord avant de commencer à manifester, puis à hurler.

A nouveau, notre interlocuteur ou la catégorie de personnel que nous voulons et devons prendre en considération, c'est notre propre personnel. Les autres employeurs qui se réfèrent aux conditions de l'Etat, s'ils veulent offrir davantage, ils peuvent le faire.

En revanche, l'Etat a toujours dit, dès l'instant où il subventionne, il ne le fait pas à des conditions supérieures à celles qu'il offre à son propre personnel. Mais les autres employeurs ont la liberté de faire plus, s'ils trouvent un autre financement, c'est clair.

Maintenant je reviens sur certaines interventions. M. Thomet a fait allusion aux négociations sur la HES-SO, sur l'harmonisation. Par définition, lorsque l'on négocie, la meilleure façon d'affaiblir sa position, c'est de venir sur la place publique et de dire ce que l'on pense et ce que l'on aimerait, etc. Je ne veux pas entrer longuement en matière là-dessus, mais il est vrai que pour Fribourg, l'harmonisation, l'unification des HES, le statut et les conditions salariales dans les HES poserait passablement de problèmes. En effet, il est vrai qu'un certain nombre de cantons sont souvent beaucoup plus généreux, en termes de salaires, notamment pour cette catégorie de personnel avec toutes les

conséquences que cela implique sur les finances publiques.

On a parlé d'absentéisme. Or, le Conseil d'Etat est conscient de cette problématique et ce n'est pas pour rien qu'il a mis en place un dispositif de «care management» pour essayer de combattre cet absentéisme, mais aussi pour aller plus loin, pour éviter un recours trop rapide à l'AI et pour réduire ce recours.

M. Thomet a signalé que nous avons une administration performante et motivée. Et là je ne peux que le souligner trois fois, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui a dit le contraire. Nous avons également une flexibilisation du temps de travail. M. Thomet dit que cette éventuelle flexibilisation ne devrait pas être applicable à tous. Personnellement, je lis dans le rapport une ou deux phrases où l'on dit: «il convient de poser les limites à cette flexibilisation afin d'éviter les dérives». Il faut des garde-fous et compte tenu de la multiplicité de la diversité des fonctions exercées aux services de l'Etat, une solution unique ne serait sans doute pas applicable, on en est conscient. On ne peut pas avoir un même système, par exemple pour des infirmières, pour des enseignants ou pour des gens de l'administration centrale, cela paraît couler de source.

Aux questions précises de M. Grandjean, je n'ai pas de réponse. Nous n'avons aujourd'hui pas de solution toute faite dans le tiroir. Nous attendons la discussion d'aujourd'hui, pour demain, faire une conférence de presse et annoncer ce que l'on va faire. On a dit qu'on entrait en matière, qu'on était prêt à discuter une semaine supplémentaire de vacances, mais encore faut-il en discuter les modalités, la manière dont on veut l'appliquer, comment, à qui? Et ensuite, on l'évoque déjà, il y a toute la problématique des enseignants à résoudre. D'ailleurs, la revendication de la FEDE ne porte pas sur le fait d'avoir des vacances supplémentaires pour les enseignants, mais de trouver une autre forme de compensation en termes de décharges supplémentaires. Or, ce sont tous des éléments qui, sur le principe sont simples, mais sont plus compliqués dans l'application. Et c'est pour cette raison qu'on a besoin de temps pour discuter avec les partenaires, en particulier avec la FEDE pour pouvoir mettre cela en place.

Donc, je n'ai pas de solution: je ne peux pas dire, ce sera comme ceci ou comme cela. Et je serais malhonnête de le dire, parce que ce n'est en tout cas pas ce qui ressort du message où il est dit clairement que ce n'est pas encore prêt, mais où on donne simplement l'orientation générale de ce qu'on veut faire.

Une politique des petits pas, pourquoi dit-on qu'on veut le faire progressivement? Plusieurs personnes ont évoqué le cas du canton de Berne. Mais il faut tout dire et aller jusqu'au bout: Berne a pris des décisions de principe, mais parle aussi d'une mise en application progressive. Je connais très peu de grandes sociétés, même dans les entreprises qui sont plus généreuses que l'Etat, qui ont introduit leur cinquième semaine d'un coup, du jour au lendemain, à partir du 1^{er} janvier, c'est 5 jours de plus. Tout le monde le fait progressivement. Pourquoi le fait-on progressivement? Pour deux raisons essentielles: d'abord pour la question du coût et ensuite, pour une question très pratique. On l'a vu ces dernières années, pour ne citer qu'un exemple, avec la problématique de la durée de travail des médecins-

assistants. Les médecins-assistants faisaient beaucoup trop d'heures de travail. Par le biais d'une loi, on a dû réduire cet horaire; on avait une obligation légale, mais on n'a pas pu le faire d'un coup, tout simplement parce qu'on n'avait pas les gens pour occuper les postes et pour compenser. En observant simplement le domaine des enseignants, si du jour au lendemain, on réduisait sans autre d'un coup les effectifs ou on donnerait un certain nombre de décharges horaire, je suis convaincu qu'on ne trouvera pas du jour au lendemain les effectifs nécessaires à cette compensation. Donc, il faut naturellement, une année, voire deux ans, je ne sais exactement, mais il faut un certain temps pour y arriver. J'aimerais quand même dire à ceux qui interviennent en disant «mais il faut aller, en tout cas il ne faut aucune compensation», j'espère qu'ils tiendront le même langage quand on l'introduira et qu'ils ne viendront pas se plaindre de l'augmentation des charges liées sur les communes. Parce qu'évidemment quand on parle du personnel enseignant, par exemple cela a un effet sur les communes, puisque celles-ci cofinancent les salaires. Or, dès l'instant où on augmente la durée des vacances ou les heures de décharges, cela aura aussi des conséquences financières sur les communes. Donc si l'on vient par la suite nous dire que c'est un scandale, que les charges augmentent pour les communes, eh bien je n'accepterai pas un tel discours.

En conclusion, et je pense que c'est le plus important, d'ailleurs je l'ai déjà signalé aux représentants de la FEDE, c'est que le Conseil d'Etat soit d'accord d'entrer en matière et il ne s'agit pas d'une déclaration en l'air. Le Conseil d'Etat a la ferme volonté d'introduire cette cinquième semaine de vacances pour plusieurs raisons: d'une part, parce que comme nous le mentionnons dans notre programme gouvernemental, nous voulons rester un employeur attractif, voire même améliorer notre attractivité et puis il faut quand même l'admettre, il est vrai que l'octroi de 5 semaines de vacances c'est dans l'ère du temps, c'est qu'une question de temps pour y arriver afin que tout le monde l'ait. Et il n'y a pas de raison fondamentale de traîner les pieds et de dire: «attendons qu'on puisse être les derniers» et là on y sera contraints et forcés. J'estime que l'on doit suivre un peu ce qui se passe sur le marché du travail. Dès lors, pour toutes ces raisons, comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat entre en matière. On discutera en particulier avec la FEDE des conditions d'application, du rythme, etc. Ce sont des décisions qui n'ont pas encore été prises et il y a encore toute une série de calculs à faire aussi avec le cercle des intéressés.

C'est avec ces considérations que je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.